

République Française

Arrêté n° 703/2020

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement sur la rue du Salaison pour effectuer le renouvellement d'un poteau incendie (pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole) par l'Entreprise SADE CGTH du 16 novembre au 15 décembre 2020 inclus .

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de renouvellement d'un poteau incendie pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole par l'entreprise SADE CGTH du 16 novembre au 15 décembre 2020 inclus, le stationnement et la circulation seront règlementés sur la rue du Salaison de la manière suivante :

- Stationnement interdit sur l'emprise du chantier (au droit de la résidence Parc Gouneaud)
- Interdiction de dépasser
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Les travaux seront réalisés sur le trottoir ou le bas-côté, avec éventuellement empiètement sur la chaussée – Si nécessaire, une circulation alternée sera mise en place.

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, **et éventuellement un alternat par feux ou manuel**, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries - aux responsables de sociétés de transports en commun

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET.

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Vendargues. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' around the perimeter and '30 OCTOBRE 2020' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.